

DU 19 AVRIL AU 30 JUIN 2019

CONCERTATION PROLONGATION DE LA CONCESSION DU RHÔNE

CAHIER D'ACTEUR N°43 - JUIN 2019



CONSTRUIRE ENSEMBLE L'HYDRO-ELECTRICITE RESPONSABLE DU 21° SIECLE

L'hydro-électricité procure une énergie renouvelable mais n'est pas sans conséquence sur les cours d'eau, en matière de biodiversité, de qualité des ressources et des paysages. Le point d'équilibre entre la mobilisation de cette énergie et des cours d'eau vivants reste à trouver. Les premiers résultats induits par les actions de réhabilitation du plan Rhône montrent qu'il n'est pas utopique de rechercher cet équilibre. Cette ambition de faire pleinement cohabiter hydro-électricité et fleuve vivant doit structurer la prolongation de la concession.

CONTACT

Pont Bernard
CEN Isère – Antenne Platière
38550
LE PEAGE CE ROUSSILLON
04 74 84 35 01
bernard.pont@cen-isere.org
<http://www.epatere.reserves-naturelles.org/>

CAHIER D'ACTEUR

CONSERVATOIRE DES ESPACES NATURELS ISERE

Créé en 1985 à l'initiative d'élus et d'associations de protection de la nature, le Conservatoire d'espaces naturels Isère agit dans la concertation et le partenariat pour la protection et la gestion des espaces naturels de l'Isère.

S'appuyant sur une équipe pluridisciplinaire de techniciens, le CEN Isère rassemble autour d'élus locaux, les naturalistes, agriculteurs, chasseurs, pêcheurs et randonneurs représentés par leur fédération départementale. L'association constitue ainsi une structure de médiation, un réseau d'information et un support technique de gestion des milieux naturels.

En 2017, le CEN Isère a repris l'ensemble des activités, des actifs et du personnel de l'Association des amis de l'île de la Platière, dans le cadre d'une fusion absorption. Ainsi le CEN Isère est aujourd'hui gestionnaire de la réserve naturelle nationale de l'île de la Platière et opérateur des deux sites Natura 2000 (ZPS et ZSC, de même périmètre) des milieux humides et aquatiques de l'île de la Platière.

30 ANS D'EXPERIENCE POUR UN FLEUVE VIVANT

L'équipe de l'antenne Platière du CEN Isère travaille depuis 1986 sur le Rhône et sa biodiversité au travers de la gestion de la réserve naturelle nationale et de l'animation de sites Natura 2000.

Le fleuve libre et changeant qui prévalait jusqu'en 1850 a été profondément modifié par deux générations d'aménagements : les ouvrages de navigation du 19^e siècle, l'aménagement hydro-électrique du 20^e siècle. Les processus clés qui caractérisent les grands cours d'eau (renouvellement régulier des formes fluviales, « respiration » du fleuve via les variations incessantes de niveau,...) et sont à l'origine de la spécificité de la biodiversité des plaines alluviales et de la qualité des ressources qui ont ainsi été fortement amoindries ou anihilées. L'enjeu principal de la gestion des espaces protégés de l'île de la platière est de renforcer l'expression de ces processus clés, dans un cadre partagé en construisant un dialogue constructif avec le concessionnaire du fleuve et les riverains.



LA CONTINUITÉ SEDIMENTAIRE, UN ENJEU MAJEUR DES PROCHAINES DÉCENNIES

LA REACTIVATION DES MARGES FLUVIALES, UNE PREMIÈRE ÉTAPE

Les acquis scientifiques de la fin du 20^e siècle en matière d'écologie fluviale ont conduit à l'émergence du concept d'hydrosystème fluvial qui renouvelle profondément la perception d'un grand cours d'eau. Au-delà de l'eau qui circule dans le fleuve et sa nappe phréatique, le flux d'alluvions constitue un élément essentiel de son fonctionnement. Parmi les alluvions, la charge de fond (graviers et galets) qui se met à rouler au fond du lit en périodes de hautes eaux et de crues façonne le lit du fleuve et à moyen long terme sa plaine alluviale au travers des déplacements de ce lit.

Ce flux de graviers est le grand oublié du Rhône. Alors que jusqu'au milieu du 20^e siècle il était compris entre quarante mille et cent mille mètres cubes par an selon les secteurs du fleuve, il est aujourd'hui quasiment nul du fait des extractions massives de granulats en lit mineur dans le fleuve et ses affluents entre 1950 et 1980. Pourtant les barrages au fil de l'eau ont été conçus pour laisser passer ces graviers.

Le Plan Rhône et le SDAGE ambitionnent la restauration des processus hydromorphologiques à l'échelle de certains vieux Rhône. Les premiers retours d'expériences de réactivation des marges fluviales par demantèlement des ouvrages de navigation obsolètes du 19^e siècle, notamment au sein de la réserve naturelle de l'île de la Platière, confirment la capacité du fleuve à remobiliser les alluvions de ses marges, y compris graveleuses.

PASSER D'UNE ACTION LOCALE À UNE VISION GLOBALE

À ce stade la réactivation des marges fluviales n'a été mise en œuvre que ponctuellement (2 km sur le vieux Rhône de Péage de Roussillon, un des chantiers le plus important sur le Rhône et sur une seule rive). Une fois le stock d'alluvions mobilisables épuisé, le processus cessera. De plus, le ré-élargissement progressif du lit (les ouvrages de navigation du 19^e siècle ont réduit la largeur du lit, qui est passée d'environ 300 mètres à 150 mètres de large) conduira progressivement à une diminution de la capacité de remobilisation du fait de la répartition de l'énergie au sein d'un chenal de plus en plus large.

La question du devenir des graviers remobilisés doit également être abordée. Les premiers retours d'expériences permettent d'estimer la distance parcourue à quelques centaines de mètres par événement morphogène. Ainsi, les graviers remobilisés atteindront l'extrémité aval du vieux Rhône en deux à trois décennies. En l'état actuel du fonctionnement des ouvrages, ces graviers s'arrêteront en tête de la retenue suivante.



Dans un cours d'eau fonctionnel, l'érosion en rive concave est accompagnée d'un dépôt de graviers en rive convexe, ce qui conduit au déplacement progressif du lit, sans changement significatif de sa largeur. Pour qu'un tel processus se remette en route sur le vieux Rhône, il est indispensable de retrouver du gravier mobile dès l'amont du tronçon.

La mise en perspective de ces deux derniers points montre que la gestion du flux de graviers ne peut être abordée seulement à l'échelle d'un vieux Rhône.

DES ÉVÉNEMENTS MORPHOGENES TROP RARES

Au niveau des vieux Rhône, les hautes eaux et petites crues se trouvent écrêtées par la dérivation hydro-électrique. Ainsi sur le vieux Rhône de Péage de Roussillon, alors que les débits morphogènes étaient atteints initialement chaque année, garantissant ainsi la régularité des processus de déplacement d'alluvions, il faut aujourd'hui un débit entrant dans l'aménagement compris entre les crues quinquennales et décennales pour atteindre le débit capable de mettre en mouvement le gravier dans le vieux Rhône.

De même, au niveau des retenues, seules des crues exceptionnelles (supérieures à la crue centennale) permettent aux graviers de les traverser.

Une nouvelle gestion des débits de hautes eaux et crues, tant en ce qui concerne le partage entre vieux Rhône et canal de dérivation, qu'à celui de la pente des retenues apparaît donc nécessaire pour retrouver une continuité sédimentaire à l'échelle du fleuve, seule garante à long terme d'un fleuve vivant.

La continuité sédimentaire doit donc être abordée à l'échelle globale du fleuve.

DES POINTS PARTICULIERS

UN ENJEU LOCAL PARTICULIER : LE SEUIL DE PEYRAUD

Le seuil de Peyraud a été construit à la demande des communes de Sablons et Serrières en 1978 pour conserver au niveau de ces deux villages une ligne d'eau, suite à la dérivation hydro-électrique, comparable à ce qu'était le niveau moyen antérieur. Ce seuil crée un remous hydraulique sur un linéaire de 4,5 km, soit environ un tiers du vieux Rhône. En accompagnement de la construction de cet ouvrage, et toujours à la demande des riverains qui ne souhaitent pas voir une grande plage de graviers, le grand banc situé à l'amont en rive droite et formant un radier naturel maintenant la ligne d'eau, a été curé et le gravier commercialisé.

Au-delà de répondre aux objectifs paysagers initiaux, ce seuil présente des impacts négatifs multiples

- Il constitue un obstacle infranchissable pour la faune piscicole ;
- Le ralentissement des vitesses d'écoulement et le remous très étendu induit :
 - o La rupture de la continuité sédimentaire pour la charge de fond (gravier) et même la charge en suspension (limon, sable) qui se déposent massivement sur les berges du secteur influencé par le remous (dépôts sablo-limoneux de plus d'un mètre en quarante ans, ce qui est défavorable tant à la biodiversité qu'à l'écoulement des crues) ;
 - o La réduction sur le RCC des habitats favorables à la faune rhéophile (poissons, invertébrés aquatiques) dont le rétablissement est attendu suite au nouveau régime réservé mis en place en 2014.
 - o La réduction sur la zone de remous du battement de la ligne d'eau induite par la modulation saisonnière du débit réservé, mise en place pour restaurer les conditions nécessaires aux communautés de végétations annuelles des grèves.

En outre, certains acteurs locaux se plaignent d'un niveau d'eau trop élevé au niveau du quai de Serrières depuis le nouveau régime réservé.

Il apparaît donc clairement que le devenir de cet ouvrage sera questionné à court ou moyen terme (adaptation de la côte d'arrase et de la forme du seuil pour répondre aux différents enjeux : continuité sédimentaire et piscicole, maintien du niveau piezométrique).

Son équipement par une micro-turbine de basse chute , prévu dans le renouvellement de la concession, peut certes répondre à la question de la continuité piscicole, mais ignore les autres enjeux. Ce projet impliquerait la pérennisation en l'état de cet ouvrage et hypothèquerait toute possibilité d'évolution, pour un apport en énergie renouvelable peu significatif. Il nous semble donc essentiel de ne pas inscrire cet équipement dans la prolongation de la concession.



CONTINUITÉ PISCICOLE

Le programme de travaux présenté prévoit la construction d'une petite centrale hydro-électrique (PCH) au niveau du barrage de St Pierre de Bœuf pour récupérer une partie de l'énergie liée au débit réservé non turbiné à l'usine hydro-électrique. Contrairement aux autres barrages où une PCH est prévue où une passe à poissons est systématiquement associée (Saint Vallier, Bourg les Valences, Beauchastel, Donzère, Caderousse), ceci ne semble pas être le cas pour le barrage de St Pierre de Bœuf.

Or, le rétablissement d'une continuité piscicole complète sur ce vieux Rhône à fort potentiel constitue un enjeu important. Nous demandons donc l'intégration d'un dispositif de franchissement piscicole, efficace pour les espèces les plus exigeantes, tant au niveau du barrage de Saint Pierre de Bœuf que du seuil de Peyraud (si il doit être maintenu).



UNE OPPORTUNITE A NE PAS MANQUER

UN CONTEXTE SCIENTIFIQUE FAVORABLE

Le Rhône bénéficie au travers des programmes scientifiques d'un niveau de connaissance et d'un appui remarquable :

- Le programme RHONECO fournit aujourd'hui des résultats solides sur l'effet des premières mesures de restauration (augmentation des débits réservés, restauration des îlots) ;
- L'observatoire des sédiments du Rhône a construit un corpus de connaissances sur les flux d'alluvions et l'histoire géomorphologique du fleuve, inégalé sur les autres grands bassins fluviaux
- L'Observatoire Homme Milieu Vallée du Rhône apporte une vision interdisciplinaire intégrant les sciences sociales.

De plus cette communauté scientifique travaille en lien étroit avec les gestionnaires du fleuve et alimente régulièrement le débat public par ses apports de connaissance. Le CEN Isère collabore étroitement avec cette communauté

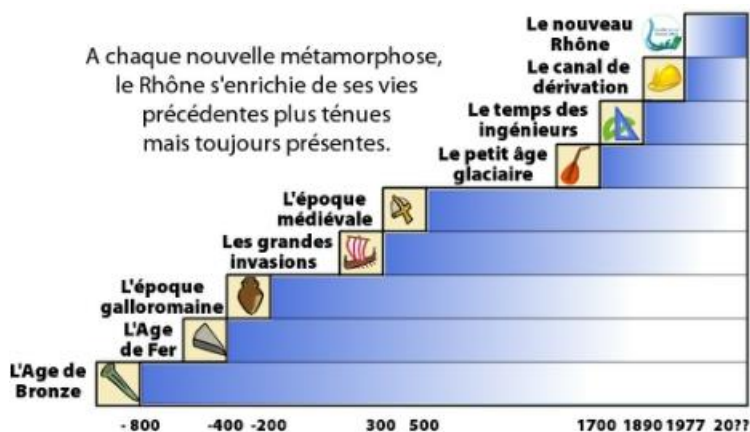
UN ACTEUR QUI A FAIT PREUVE DE SA CAPACITE A INTEGRER DE NOUVEAUX ENJEUX

La Compagnie Nationale du Rhône, au cours des deux dernières décennies, a intégré les nouvelles attentes sociétales en matière de gestion du fleuve. Elle a montré sa capacité à conduire des projets de restauration écologique et hydraulique ambitieux et innovants dont les premiers résultats sont déjà perceptibles.

La durée prévue pour la prolongation de la concession est adaptée à l'approfondissement de cette évolution vers une gestion du fleuve plus durable et responsable. Il convient néanmoins que le cadre donné par le concédant intègre tous les enjeux liés au fleuve.

CONCLUSION

La prolongation de la concession offre une opportunité de construire collectivement un nouveau fleuve, plus vivant, plus riche de biodiversité, garantissant à long terme la qualité et la quantité des ressources, tout en continuant de produire une énergie renouvelable. Pour cela, il faut tirer pleinement les enseignements de la recherche sur le fonctionnement des grands cours d'eau et notamment pleinement intégrer dans le cahier des charges et la programmation financière le rétablissement de la continuité sédimentaire et des processus de renouvellement des formes fluviales. Par ailleurs la gouvernance de la gestion du fleuve doit être adaptée pour permettre l'expression des acteurs non économiques et donner une voix à la nature.



Les Rhône (s) à travers le temps au niveau de l'île de la Platière

LE MODELE RHONE : UN CADRE DE GOUVERNANCE OUVERTE A AMELIORER

Les concepteurs de la concession du Rhône ont souhaité que l'aménagement hydro-électrique du fleuve bénéficie aussi au territoire concerné et à son développement. Ce modèle unanimement salué, souffre néanmoins d'une gouvernance imparfaite, notamment du fait de la faible représentation des usages non économiques.

Le fleuve a régulièrement changé de visage au cours des derniers millénaires et au moins une dizaine d'états différents peuvent être identifiés. Si les premières métamorphoses fluviales étaient dictées par les oscillations climatiques, les deux dernières sont l'héritage des deux générations d'aménagements, qui poursuivaient des objectifs spécifiques (navigation pour le premier, production d'énergie, navigation et irrigation agricole pour le second). L'enjeu est aujourd'hui de construire le fleuve du 21^e siècle, où les riverains sauront gérer le fleuve et mobiliser ses ressources en s'alliant à nouveau avec la nature et en laissant s'exprimer les processus clés qui régissent le fonctionnement du fleuve.